

Les débuts de l'école à Saint-Ouen

Dès 1782, une école est ouverte dans le quartier du Vieux Saint-Ouen, dans le presbytère à l'angle des rues du Planty et du Moutier. Un maître d'école y enseigne la lecture, l'écriture et les principes de l'arithmétique sous la responsabilité de l'Église. En 1857, les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul s'installent dans le bâtiment de l'ancienne fabrique de la maison Ternaux, rue des Châteaux, où elles dirigent une école de filles. En 1862, c'est une salle d'asile qui ouvre dans le quartier de la Gare pour accueillir les jeunes enfants dont les mères travaillent.

Alors que la ville compte 1127 habitants en 1851, la population explose et atteint plus de 17 000 habitants en 1881. Il faut construire de nouveaux bâtiments pour accueillir les nouveaux élèves audoniens, d'autant plus que la III^{ème} République amorce le renforcement de l'instruction publique qui trouve son apogée dans les lois Ferry. La création, par l'État, d'une Caisse pour la construction des écoles, impulse un nouvel élan. A Saint-Ouen, deux groupes scolaires ouvrent dès 1880 : les écoles de la Gare (Émile-Zola) et de Cayenne (Michelet). En 1883, le groupe du Centre est inauguré.

En 1900, 59 classes de primaires, réparties dans quatre groupes scolaires, sont fréquentées par 2064 garçons et 1932 filles. Un an plus tard, l'ouverture d'un cinquième groupe scolaire (Blanqui) permet d'accueillir des élèves dans douze nouvelles classes.



1833 : Loi Guizot. Toutes les communes de plus de 500 habitants doivent entretenir une école. La loi prévoit également l'ouverture d'une école normale par département.

1850 : Loi Falloux. L'ouverture des écoles privées est facilitée en accordant des dispenses de brevet de capacité aux membres de congrégations. Toutes les communes de plus de 800 habitants doivent ouvrir une école de filles.

1867 : Loi Duruy. La gratuité totale de l'enseignement est décidée pour les plus démunis.

1880 : Les filles peuvent accéder aux études secondaires (payantes)

1881/1882 : Lois Ferry. L'école devient gratuite, laïque et obligatoire jusqu'à 13 ans.

Entre 1928 et 1932, l'enseignement secondaire devient progressivement gratuit.

1936 : L'obligation de scolarité est prolongée à 14 ans.

1963 : Le décret Fouchet créé les C.E.S (collèges d'enseignement secondaire)

1975 : Loi Haby. Le collège devient unique et la mixité est obligatoire.

Le groupe scolaire Victor-Hugo

Face à l'encombrement des écoles déjà existantes, le conseil municipal approuve le projet de construction d'un nouveau groupe scolaire lors de la séance du 14 mars 1910.

L'emplacement choisi pour construire cet édifice est situé boulevard Victor-Hugo, entre les deux passages à niveaux. Par manque d'espace, la maternelle est construite séparément rue Arago. Pour construire ce nouveau groupe scolaire, la municipalité acquiert 7180 m² pour un montant de 187 950 francs. Les travaux, confiés à César Auguste Mancel, architecte communal depuis 1902, débutent en 1912 et sont achevés en 1914. Pendant la Première Guerre mondiale, l'école est utilisée par l'armée qui y caserne des soldats américains. Lors de la Seconde Guerre mondiale, ce sont les Allemands qui occupent les locaux. L'école est agrandie à plusieurs reprises, en 1937 puis en 1956-1957.

Le bâtiment de l'école élémentaire est caractéristique des écoles dites Jules Ferry, il s'inscrit dans *Le Règlement pour la construction des maisons d'écoles* de 1880. L'édifice est construit en pierre de taille, les soubassements sont en meulières. Depuis l'extérieur on comprend la destination des différents espaces selon la forme des ouvertures, le rythme, la répétition des volumes : salles de classe, logement du personnel, préau... Deux ailes symétriques (dues à la séparation obligatoire des sexes), élevées sur deux niveaux, encadrent un bâtiment central de trois étages. L'aile droite correspond à l'école des garçons, l'aile gauche à celle des filles. Au rez-de-chaussée se trouvent les préaux, les classes sont à l'étage. Les étages supérieurs du bâtiment central accueillent les logements de la direction et du concierge. De grandes baies rythment la façade. Elles sont le reflet des recherches hygiénistes réclamant air et lumière. Il faut aérer les pièces, profiter



César Auguste Mancel

Né à Avranches (Manche) en 1868, il fait ses études à Paris à l'École Nationale des Beaux-arts dans laquelle il est admis comme élève de Pascal en 1889. En 1902, il est recruté par la ville de Saint-Ouen pour devenir l'architecte de la commune. Il est l'auteur de nombreux bâtiments audoniens : le gymnase des sapeurs-pompiers, la porte monumentale du cimetière municipal, l'Hôtel des Postes, le collège Jean-Jaurès, l'école pratique de Commerce et d'Industrie... En 1904, il agrandit le groupe scolaire de la Gare (Émile-Zola). C'est sur ce modèle qu'il construit le groupe scolaire Victor-Hugo.



du soleil. L'apport de lumière naturelle est considéré comme primordial pour le développement physique de l'enfant et pour préserver sa vue. Les ouvertures du premier étage sont surmontées de linteaux en briques polychromes, celles des étages supérieurs du bâtiment central, d'une frise de céramique dans les tons bleus. Contrairement aux écoles construites précédemment, il n'y a aucune mention faisant référence à la République Française. Les seules inscriptions sont gravées au-dessus des entrées : « filles » et « garçons ».

Le bâtiment de la maternelle, plus modeste que l'élémentaire, est élevé sur deux niveaux. L'administration est au rez-de-chaussée, le logement du directeur à l'étage. La porte monumentale est surmontée d'un ornement végétal au centre duquel se trouve un blason avec les abréviations de « République Française » entrelacées. Les baies de l'étage sont surmontées de linteaux de briques et d'une frise végétale en céramique bleue et marron.

L'aile, située sur le côté gauche de l'entrée, est identique aux ailes de l'école élémentaire. On note la différence de traitement dans l'aspect donné à la façade côté rue Albert-Camus. Contrairement au soin apporté côté rue Arago, le mur est ici en meulière, laissé brut. À l'époque de la construction, cette façade donnait sur une branche de la ligne de chemin de fer des Docks qui occupait l'emplacement de la rue actuelle. L'architecte a choisi de ne pas valoriser cette façade, non visible depuis la rue.

À l'origine, les trois cours de récréation accueillent des sanitaires : cabinets fermés et urinoirs. Répondant aux normes hygiénistes, des points d'eau sont également accessibles. Le lavage des mains permet de limiter les risques de contamination et d'infection.

À l'intérieur des bâtiments, des espaces de circulation (couloirs et escaliers) sont prévus pour faciliter les déplacements rapides et bien ordonnés des élèves. Dans les salles de classe, le parquet en bois dur (chêne) facilite l'entretien.

Le mobilier répond aux préoccupations hygiénistes. Les pupitres en bois sont biplaces et fixés au sol. Le plateau est incliné pour favoriser l'apprentissage de l'écriture tout en obligeant les élèves à garder le dos bien droit. Le bureau du maître est posé sur une

estrade, renforçant son autorité. Au mur, le tableau noir fait partie des outils pédagogiques indispensables, de même que les grandes cartes murales. Parmi le mobilier, on trouve également les compendiums métrique et scientifique, et l'armoire contenant la bibliothèque scolaire.



C'est à partir des années 1930 que l'on commence à réfléchir à un mobilier plus adapté à l'élève notamment pour les classes de maternelle. En 1954, le ministère de l'Instruction Publique définit à nouveau le mobilier des écoles. En maternelle, les enfants doivent disposer de tables et de sièges de trois tailles différentes, de tables collectives, de lits de repos, de casiers, de portemanteaux et de porte-serviettes. Les tables et chaises des élèves de l'élémentaire ne doivent plus être fixées au sol. Elles sont désormais légères, mobiles et peuvent être déplacées selon les activités de la classe. Un mobilier tubulaire, composé de tubes d'acier pliés avec dossiers et assises en bois courbé, est favorisé. Dans les faits, cette recommandation du ministère de l'Instruction Publique n'est pas toujours appliquée, à cause de son coût financier.

Le matériel pédagogique évolue également sous l'impulsion de nouvelles méthodes, notamment celle de Célestin Freinet, qui favorisent l'apprentissage par l'expérimentation (utilisation de bouliers, de buchettes...).

À partir des années 1970, la structuration de l'espace pédagogique évolue. Le face à face maître/élèves, soulignant l'autorité du premier, laisse place à une disposition plus souple : tables disposées en U pour favoriser le dialogue collectif, en carré pour les travaux de groupes... L'estrade de l'enseignant a vocation à disparaître. Le mobilier évolue, le bois laisse place au plastique moulé. Le matériel de l'élève se modernise (stylos bic, ardoise et feutres effaçables...). Aujourd'hui, certaines classes sont équipées de TNI (tableaux numériques interactifs).